Arrêté n° « UFR Sciences 20221014-5 »

Arrêté UFR Sciences

Licence informatique en télé-enseignement 2022-2023

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence domaine **« Sciences et Technologie »,** mention « **Informatique** », parcours « **Mathématiques-Informatique** » **en télé-enseignement**, est composé comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

LICENCE 2ème année
Semestre 3 - INFORMATIQUE Parcours Mathématiques-Informatique
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Victoria PAOLANTONI Suppléant(e) : Marina TALE Liste des membres : Régis BARBANCHON, Brigitte MOSSE **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :
Semestre 4 - INFORMATIQUE Parcours Mathématiques-Informatique
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Marina TALE Suppléant(e) : Victoria PAOLANTONI Liste des membres : Jean-Marc TALBOT, Nader YEGANFAR **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

JURY 2ème année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Arnaud LABOUREL
Suppléant(e) : Emmanuel BEFFARA

Liste des membres : Benjamin MONMEGE, Severine FRATANI, Nader YEGANEFAR

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 3ème année

Semestre 5 - INFORMATIQUE Parcours Mathématiques-Informatique

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Benjamin MONMEGE
Suppléant(e) : Emmanuel BEFFARA

Liste des membres : Sylvain SENE, Erwan HILLION

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 6 - INFORMATIQUE Parcours Mathématiques-Informatique

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Benjamin MONMEGE
Suppléant(e) : Arnaud LABOUREL

Liste des membres : Emmanuel BEFFARA, Sylvain SENE

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

JURY 3ème année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Arnaud LABOUREL
Suppléant(e) : Benjamin MONMEGE

Liste des membres : Emmanuel BEFFARA, Sylvain SENE, Erwan HILLION

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

JURY DE DIPLOME (DEUG et MENTION)
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Arnaud LABOUREL Suppléant(e) : Benjamin MONMEGE Liste des membres : Emmanuel BEFFARA, Sylvain SENE **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 octobre 2022

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

Université d'Aix Marseille · AMU ·